



Préparer la France à la mobilité internationale croissante des talents

Note du CAE, n° 31, mai 2016

REVUE DE PRESSE (3)

2016.05.17	STYLIST	La France a d'incroyables talents... Mais a du mal à les retenir
2016.05.18	SHARK NEWS	France : la fuite des cerveaux s'intensifie
2016.05.19	MONDE (LE)	Jeunes diplômés, la tentation de l'étranger
2016.05.19	QUOTIDIEN DU MÉDECIN	Fuite des cerveaux, retour des corps (malades)
2016.05.21	SEN360	Fuite des cerveaux : comment y remédier ?
2016.05.23	EPOCH TIMES	La fuite des cerveaux se poursuit
2016.05.23	VIE PUBLIQUE	Quelle stratégie adopter face à l'expatriation des talents
2016.05.24	MY EUROP	Fuite des cerveaux : les Français moins touchés que leurs voisins

RADIO (diffusion)

2016.05.21	EUROPE 1	La fuite des cerveaux est-elle une fable ? http://www.europe1.fr/emissions/c-est-arrive-cette-semaine/cest-arrive-cette-semaine-210516-2750974
------------	----------	--

La France a d'incroyables talents... Mais a du mal à les retenir



En cause, la lourdeur administrative, la fiscalité ou l'environnement professionnel qui dissuadent les "qualifiés" de rester dans l'Hexagone. Une note du **Conseil d'Analyse Économique** parue aujourd'hui s'intéresse à cette expatriation inéluctable et préconise des mesures pour rendre la France plus attractive. Directrice de recherche au CNRS, membre de l'École d'économie d'Aix-Marseille et co-auteur de la note, Cecilia García-Peñalosa détaille "nous avons voulu parler de "flux" de cerveaux, plutôt que de fuites. Il y a du positif dans cette mobilité croissante, notamment les échanges commerciaux ou créatifs.

Mais le système français n'est pas adapté : il faut repenser la fiscalité et le monde du travail pour l'ajuster." Mais pour toute une génération Erasmus, n'est-il pas logique d'être plus nomade que la génération précédente ? "La mobilité est poussée par des développements institutionnels, notamment les échanges universitaires, c'est un phénomène croissant. Le cercle social des individus a changé : plus qu'avant, on a des amis un peu partout et partir est moins coûteux qu'autrefois." Alors, comment donner envie de revenir ? "Avec des initiatives de simplification administrative ou la portabilité des retraites, on permet aux gens d'essayer de se réinstaller. Avant tout, il faut faciliter le retour temporaire", explique la spécialiste. Partir, oui, mais pour mieux revenir.

France : la fuite des cerveaux s'intensifie

Une étude ou plus officiellement une note a été publiée par le **Conseil d'analyse économique (CAE)**. Son thème « préparer, la France à la mobilité internationale croissante des talents ». Cette étude est censée faire le point sur ce que l'on appelle classiquement la « fuite des cerveaux ».

Ce document s'inspire d'un constat, en France, de plus en plus de jeunes diplômés vont à l'étranger pour utiliser, et monnayer leur compétence professionnelle. « Le flux net sortant annuel des personnes nées en France a doublé entre 2006 et 2011 pour s'établir à près de 120 000 personnes en 2011 », écrivent Étienne Wasmer et Cécilia Garcia-Penalosa, les deux économistes du CAE qui ont co-rédigé cette note. Il semblerait d'ailleurs, que la tendance va s'alourdir. Cela pose la problématique de voir de plus en plus de Français très diplômés qui, après leur passage dans un système éducatif gratuit ou presque, contribue à la prospérité d'un autre pays.



Pour une bonne analyse, on doit mettre en balance le nombre de jeunes étrangers diplômés du supérieur qui s'installent en France, celui-ci est supérieur à celui des Français qui partent travailler à l'étranger. Cependant, une étude plus fine montre que les expatriés français ont, pour 44 % d'entre eux, un Bac + 5 contre seulement 26,8 % des émigrés qui choisissent la France. Nous arrivons moins bien que d'autres pays, notamment anglo-saxons, à attirer ou retenir les plus diplômés. L'apport économique des arrivants n'équilibre pas le coût des subventions publiques à

l'éducation, et du système de soin et de retraite pour ceux qui reviennent après avoir passé leur vie professionnelle à l'étranger.

La solution ne se trouve pas forcément (et n'est forcément souhaitable) dans un système éducatif à financement privé à l'américaine. Un rôle constructif et positif (une fois n'est pas coutume) pourrait être joué par l'Europe à travers des universités d'excellence européennes pour soulager les budgets des États membres.

La France peut aussi améliorer son attractivité. A l'instar, ces titres de séjour de quatre ans mis en place depuis mars 2016 (passeport-talent), les candidats étrangers ayant une compétence particulière (artistes, sportifs ou scientifiques) doivent avoir plus de facilités.

Jeunes diplômés, la tentation de l'étranger

Alors qu'une récente étude montre que les Français qualifiés sont de plus en plus mobiles, cette infographie fait le point sur le désir d'ailleurs des jeunes diplômés.

Les Français qualifiés sont de plus en plus mobiles à l'international, selon une étude du **Conseil d'analyse économique** (CAE) publiée mardi 17 mai. Intitulée « Préparer la France à la mobilité internationale croissante des qualifiés », elle permet de relativiser les craintes d'une fuite des cerveaux. La France a deux fois moins d'expatriés que l'Allemagne, et quatre fois moins que le Royaume-Uni. Mais leurs niveaux de diplômes sont plus élevés que ceux des étrangers venant en France, et ils se situent majoritairement dans la tranche d'âge des 25 à 50 ans.

Dans quelle mesure les jeunes diplômés sont-ils concernés ? Les chiffres manquent, mais l'infographie ci-dessous, réalisée par Courrier Expat, permet de faire le point sur leur désir d'expatriation.

Les chiffres mentionnés dans cette infographie sont issus du 5e baromètre de l'humeur des jeunes diplômés, publié en décembre par le cabinet de conseil Deloitte. Il reflète l'opinion et la situation de 1 002 jeunes, dont 45 % ont moins de 25 ans, diplômés de bac à bac +5 et interrogés au mois de novembre. Voici quelques-unes des tendances

qu'il révélait à l'époque.

Voici trois récents articles de Courrier Expat, le nouveau site de Courrier international dédié aux Français installés ou en partance pour l'étranger :

Les « enfants Erasmus » : la première génération 100 % européenne

Travailler à l'étranger, on y devient vite accro

Génération expat, le film ■

Fuite des cerveaux, retour des corps (malades)

Dans une très sérieuse note, le **Conseil d'analyse économique** (CAE, placé auprès du Premier ministre) s'est interrogé cette semaine sur la préparation de la France à « la mobilité internationale des talents ».

Celle-ci peut être améliorée et des recommandations sont formulées pour. Mais là n'est pas notre sujet. Car au détour de considérations sur les chiffres (des talents entrants et des talents sortants, par exemple), les auteurs de cette étude font le

constat que notre système de santé ne peut pas sortir gagnant du phénomène dit « de la fuite des cerveaux ». Ceci parce que, écrivent-ils, « *le parcours optimal pour un individu mobile serait de se former en France, de partir à l'étranger pour démarrer une carrière de haut niveau, puis de rentrer en France à l'âge où il faut payer les études pour ses enfants ou se soigner* ».

Soit le retour des fils prodigues ET patraques. Qui signifie, poursuit la note, que l'État risque de financer

« des dépenses de santé pour ceux qui, quand ils étaient bien portants, ont peu contribué par leurs impôts et cotisations au système social ». Tandis que, « symétriquement, les » talents « étrangers peuvent être découragés par des prélèvements élevés servant à financer (...) un système de santé auquel ils font peu appel compte tenu de leur âge ».

Rien ne se gagne, tout se perd. Effectivement, il y a un problème. ■

Fuite des cerveaux : comment y remédier ?

La dernière note du **Conseil d'analyse économique** (CAE), organisme rattaché au premier ministre, s'attaque à un sujet crucial : celui de la fuite des cerveaux – et, plus largement, de « *la mobilité internationale des talents* ».



Les outils manquent pour mesurer l'ampleur du phénomène, car celui-ci est complexe. Les deux auteurs de la note, Cecilia Garcia-Penalosa et Etienne Wasmer, le relativisent d'ailleurs, notamment en comparant les chiffres français avec ceux d'autres pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Nombreux sont, au reste, les observateurs qui tentent de se rassurer en estimant qu'il n'y a rien là d'inquiétant, qu'il est normal et sain que les jeunes s'intéressent à l'international, que beaucoup d'expatriés reviennent en France au bout de quelques années, etc. Certes, il faut se réjouir de la mobilité

des étudiants et des jeunes diplômés. Qu'ils soient ouverts sur le monde, mobiles, curieux des autres, avides de découvertes, dynamiques, c'est un signe de vitalité, c'est porteur de promesses pour notre pays. Que ne dirait-on pas, en effet, si les jeunes générations choisissaient de vivre repliées sur l'Hexagone, à l'abri de nos frontières ? La réalité est tout de même inquiétante. Parce que le phénomène des départs à l'étranger est en forte progression. Et parce qu'il touche particulièrement deux populations : les jeunes diplômés – et parmi ceux-ci, les plus « proactifs » et les plus entreprenants ; ensuite, les plus aisés. Autrement dit, deux populations qui jouent un rôle clé dans la production de richesses, l'innovation, la croissance et le développement économique.

Le financement de l'enseignement supérieur en question

A l'évidence, c'est notre modèle de société tout entier qui est touché et questionné par l'essor de la mobilité internationale. Le CAE pointe d'ailleurs le danger suivant : que des jeunes diplômés, après des études financées, pour partie ou pour l'essentiel, par le contribuable, décident d'aller sous d'autres cieux « rentabiliser » leur bagage, quitte à revenir ensuite dans l'Hexagone pour y bénéficier de la scolarité gratuite de leurs enfants et de notre système de soin. Ce qui, selon les auteurs, soulève un problème d'équité, « *les contribuables finançant des études pour des individus qui ne contribueraient pas au système fiscal ni à la croissance du pays* » ; et aussi le risque que, faute de rentrées fiscales, l'Etat en vienne à réduire ses investissements dans l'enseignement supérieur à un moment où, au contraire, il faudrait investir davantage dans les universités et les écoles. « *Une part importante de l'enseignement supérieur est financée par des prélèvements obligatoires pour former des "cerveaux" qui in fine sont de plus en plus nombreux à partir renforcer des économies étrangères, rappellent les auteurs de la note. Cette situation n'est pas tenable si les flux s'accroissent.* »

Le CAE propose donc de prendre (enfin) le problème à bras-le-corps, et d'élaborer une « *stratégie cohérente* », pour faire face à cet enjeu. La prochaine élection présidentielle peut

être l'occasion, sur ce sujet comme sur bien d'autres, d'une réflexion collective et d'une remise à plat. Il suggère notamment d'instaurer des droits d'inscription « différenciés » (traduisez : plus élevés) pour les étudiants non Européens. Ces droits devraient représenter au moins la moitié du coût réel d'une année d'études, soit 4 000 à 6 000 euros par an. De quoi procurer une sérieuse bouffée d'oxygène à des universités en mal de financement. En contrepartie, les étudiants internationaux bénéficieraient d'un meilleur accueil dans nos établissements.

Autre proposition du CAE : encourager (y compris par des aides financières ?) le retour en France des docteurs et des titulaires d'un master. Ou encore, favoriser de la même façon l'accueil de diplômés étrangers.

De même, la note préconise de « coordonner les politiques européennes en matière de financement de l'enseignement supérieur, notamment par le biais d'un système de compensation forfaitaire par étudiant, comme le pratiquent les pays nordiques. » Enfin, le CAE propose de lever les obstacles à la mobilité, en simplifiant les démarches administratives : portabilité des droits à la retraite, délivrance de la carte « passeport talents », plateformes d'accueil des étudiants étrangers mutualisées entre universités.

Vers une politique d'immigration choisie ?

Mais cela ne suffira pas. Au-delà de ces mesures ponctuelles, certes bienvenues, il faut sans doute repenser l'ensemble de notre dispositif fiscal, social, de santé, éducatif... Il faut, de façon générale, en finir avec les blocages et les archaïsmes de notre société – tout ce qui fait que, vue de Shanghai, de Boston ou de Singapour, la France ne fait décidément pas envie, surtout lorsqu'on est jeune diplômé et qu'on déborde d'énergie et de projets. Le chantier est immense : il est à la mesure des retards accumulés, des réformes repoussées depuis des décennies par tous les gouvernements.

On peut ainsi citer quelques pistes.

Faut-il s'engager, en définitive, dans une politique d'immigration choisie ou « sélective » ? La question se pose, en effet, dans un contexte où nombre de nos voisins et partenaires (l'Allemagne, la Suisse, le Canada, la Grande-Bretagne...) n'ont pas ces pudeurs, et pratiquent allègrement le « brain drain ». Les réticences ne manquent pas, certes. Après tout, cela s'appelle être pragmatique.

La fuite des cerveaux se poursuit

« 21% des jeunes diplômés situent leur avenir professionnel à l'étranger. » OpinionWay



La France compte quelque 3 millions d'expatriés. Photo : CHRISTOF STACHE/AFP/Getty Images

En 2013, l'INSEE estimait à trois millions le nombre de personnes nées en France vivant à l'étranger, la majorité étant des actifs entre 25 et 55 ans. Qu'est-ce qui incite ces personnes à quitter la France? Changement de climat, exil fiscal, fuite des cerveaux?

Le Conseil d'analyse économique a publié le 17 mai dernier une étude intitulée Préparer la France à la mobilité internationale croissante des qualifiés. Placé auprès du Premier ministre, le **Conseil d'analyse économique** (CAE) est une instance chargée de conduire des recherches dont les résultats sont rendus publics afin « d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ».

Des diplômés qui s'expatrient

Le premier constat est qu'en France, si le phénomène d'expatriation est en pleine expansion – le flux net d'émigration a doublé entre 1980 et 2010 –, son niveau reste pourtant nettement inférieur à ce que l'on observe dans d'autres pays européens, deux fois moindre que l'Allemagne

ou quatre fois moindre que le Royaume-Uni.

Quant au solde migratoire, le flux sortant de personnes nées en France et le flux entrant de personnes nées à l'étranger sont globalement du même ordre de grandeur.

Pourtant, si l'on entre dans les détails, on constate que le niveau d'études du flux sortant est sensiblement différent de celui du flux entrant. En effet, les personnes retournant en France après une période d'expatriation sont davantage diplômées que les personnes nées à l'étranger et immigrant en France : 44% des premières ont un diplôme bac + 5, contre 27% des secondes. Ce nouveau solde migratoire, tenant compte des « talents », devient alors négatif.

Le deuxième constat, corroboré par une étude de Bono et Wasmer en 2014, est que le nombre de travailleurs diplômés qui s'expatrient est en hausse depuis 2000. Si le taux d'émigration des travailleurs français qualifiés est également en augmentation, il demeure nettement inférieur à celui des autres pays européens.

L'exemple des grandes écoles est particulièrement édifiant. Des enquêtes pratiquées par la Conférence des grandes écoles indiquent une mobilité internationale en forte hausse en sortie d'école : alors que 12% des diplômés 2003 étaient en poste à l'étranger en 2005, on en comptait

17% pour la promotion 2014 un an après leur sortie, rectifié à 15% si l'on enlève les 10% des diplômés étrangers.

Et cette tendance semble s'installer. Le Baromètre 2015 de l'humeur des jeunes diplômés, réalisé pour le cabinet Deloitte par OpinionWay, révélait que 21% des jeunes diplômés en recherche d'emploi, tous diplômes confondus, situaient leur avenir professionnel à l'étranger. C'est moins que 2014 et 2013, recensant 27% des interrogés, mais plus que 2012 qui n'affichait que 13% du nombre. À la question ouverte de nommer deux pays où ils souhaiteraient s'expatrier, 53% d'entre eux souhaiteraient partir en Amérique du Nord (36% aux États-Unis et 33% au Canada) et 47% demeureraient en Europe – le Royaume-Uni et la Suisse étant les destinations phares (14% chacune), suivies de l'Allemagne (8%). L'Océanie et l'Asie se révèlent aussi être des destinations en pleine expansion.

Renforcer l'attractivité

Avec quelque 299 000 étudiants étrangers présents en 2014, la France accueille 6% de l'effectif total des étudiants en mobilité internationale, ce qui la place au quatrième rang mondial des pays d'accueil, derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. Les programmes tels qu'Erasmus ont permis de doubler ce nombre entre 1990 et 2014. Mais le taux de « rétention » de ces étrangers à l'issue de leurs études sur le

territoire national demeure bas (4%), soit bien moins qu'au Royaume-Uni (47%) et que dans les autres pays anglo-saxons (100%).

L'étude du CAE propose ainsi trois solutions : renforcer l'attractivité des universités françaises, réduire les freins à la mobilité et renforcer le lien avec les nationaux non-résidents.

L'idée étant d'inverser le flux et que les « cerveaux » arrivent plus en France qu'ils n'en partent. ■

Sarita Modmésaïb

Quelle stratégie adopter face à l'expatriation des talents

Le **Conseil d'analyse économique** (CAE) a publié, le 17 mai 2016, une note intitulée "Préparer la France à la mobilité internationale croissante des talents". Dans un contexte de mobilité croissante des travailleurs qualifiés et d'une concurrence accrue entre les pays pour attirer les talents, les auteurs se penchent sur la question de l'expatriation des "cerveaux" et de ses conséquences.

Trois millions de personnes nées en France vivent à l'étranger selon les estimations de l'Insee. Après avoir noté le manque de données fiables en raison de statistiques parcellaires, les auteurs estiment que, bien que l'expatriation, en France, soit un phénomène moins marqué que dans les autres pays européens, le phénomène tend à augmenter lorsqu'on s'élève dans l'échelle des diplômes. Les universités françaises attirent un grand nombre d'étudiants étrangers mais la progression des effectifs d'étudiants étrangers est très en deçà de celle du Royaume-Uni, de la Suisse ou de l'Italie. En outre, la France retient peu ces étudiants à la fin de leurs études. Ces mouvements migratoires peuvent avoir un impact budgétaire. Les personnes nées en France mais travaillant hors du territoire se trouvent majoritairement dans les tranches d'âge 25-55 ans, soit un âge où les contributions nettes au système fiscal et social sont positives et importantes. Par ailleurs, cette émigration peut réduire le potentiel d'innovation du pays de départ, et pousser les États à moins investir dans l'enseignement supérieur, faute d'un retour sur investissement insuffisant.

Le CAE présente des recommandations visant notamment à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français par une amélioration de la qualité de son offre de formation, et à simplifier les procédures d'accueil des étudiants étrangers. Il préconise également de mieux coordonner le système de financement de l'enseignement supérieur au niveau européen. Pour réduire les freins à la mobilité, le CAE considère qu'il faut revoir les conditions de la portabilité des droits à la retraite. Enfin la France devrait consolider le lien qu'elle entretient avec ses nationaux non-résidents tout en améliorant leur suivi statistique.

Fuite des cerveaux : les Français moins touchés que leurs voisins

Loin de quitter la France en masse, les Français qualifiés s'expatrient beaucoup moins que les Allemands, les Italiens ou les Britanniques. Seule la catégorie des jeunes diplômés part plus fréquemment à l'étranger, mais pour un temps limité.

Depuis plusieurs années, personnalités politiques, leaders d'opinion et experts s'affrontent sur la question de la fuite des cerveaux français à l'étranger. Le marché de l'emploi dans l'Hexagone ainsi que les conditions faites aux jeunes diplômés et une fiscalité peu favorable à l'initiative pousseraient des Français de plus en plus nombreux à aller tenter leur chance à l'étranger, que ce soit en Europe ou ailleurs dans le monde.

Il y a quelques jours, une étude du **Conseil d'analyse économique** (CAE) s'appuyant sur des données OCDE, INSEE, ministère des affaires étrangères est venue apporter des précisions intéressantes et parfois inattendues sur ce sujet. Myeurop a analysé toutes ces sources.

Il n'est pas facile de comptabiliser avec précision le nombre de Français vivant à l'étranger. Car ces derniers ne s'enregistrent pas toujours auprès des consulats et, quand ils s'en vont, ils omettent souvent de se désinscrire. L'INSEE avance toutefois une estimation globale : entre 3,3 et 3,5 millions personnes nées en France résideraient à l'étranger. En majorité, ce sont des actifs âgés de 25 à 55 ans.

Moins d'expatriés au départ de la France

Par comparaison, en 2010, on estimait à 4 millions le nombre de Britanniques vivant à l'étranger. Pour les Allemands, on ne dispose que du chiffre des expatriés vivant dans les pays développés de l'OCDE : 3,4 millions en 2011. Si l'on y ajoute les Allemands vivant dans les pays hors OCDE, on ne devrait pas non plus être loin des quatre millions. Quant aux Italiens, ils étaient, estime-t-on, 4,1 millions à vivre hors d'Italie en 2011. Première conclusion, il y a plus d'expatriés chez nos voisins qu'en France.

L'institut Eurostat a calculé le nombre de résidents qui « s'échangent » entre les cinq pays les plus peuplés d'Europe. Il y avait en 2011 un peu plus de 3 millions de citoyens originaires de France, d'Italie, d'Allemagne, du Royaume-Uni ou d'Espagne à vivre dans l'un des quatre autres grands pays d'Europe.

Les plus nombreux à s'expatrier sont les Italiens (plus de 1 million) et ils le font en grosse majorité vers l'Allemagne, puis vers l'Espagne et la France. Britanniques et Allemands sont respectivement 675 et 630.000 à vivre dans l'un des quatre pays voisins, surtout au Royaume-Uni pour les Allemands, surtout en Espagne pour les Britanniques. Quant aux Espagnols, 330.000 s'expatrient, d'abord en France, puis en Allemagne. Enfin, les Français sont 395.000, ce qui est de loin le chiffre le moins élevé des 5 pays européens par rapport à la popu-

lation. Ils se répartissent en part presque égale entre Royaume-Uni, Allemagne et Espagne.

42% des résidents Français à l'étranger vivent dans un pays limitrophe

Où partent les Français ? Pour le savoir, il faut se référer aux registres du ministère des affaires étrangères qui ne prennent en compte que les Français enregistrés dans les consulats à l'étranger, soit environ la moitié des nationaux expatriés. En 2013, le principal pays étranger de résidence pour les Français était la Suisse, avec 163.000 résidents enregistrés. En majorité, il s'agit de frontaliers de ce pays résidant, pour des raisons diverses, de l'autre côté de la frontière.

Viennent ensuite les Etats-Unis (129.000) et juste derrière le Royaume-Uni (126.000). La Belgique est en 4ème position (115.000) pour des raisons évidentes de langue et de proximité, mais aussi sans doute pour des raisons fiscales. 47% des Français listés par les consulats dans le monde le sont dans un pays européen et parmi eux, nos concitoyens choisissent la proximité, puisque 9 sur 10 résident dans un pays limitrophe à la France. Outre les Etats-Unis, les principaux pays d'accueil non européens sont pour les Français le Canada, Israël et le Maroc.

Quelle « fuite des cerveaux » ?

Il est difficile de quantifier le phénomène que l'on qualifie de façon souvent abusive de « fuite des cerveaux ». Avant tout parce que l'expatriation de nature économique traduit plusieurs types de motivation qui peuvent se cumuler : besoin d'acquérir une expérience étrangère ou d'apprendre une langue, perspectives d'embauche favorables au niveau du salaire ou des conditions de travail, meilleure valorisation des compétences, environnement propice à l'entrepreneuriat ou à la recherche, fiscalité attractive...

Mais l'on a une idée de ce phénomène en observant les taux d'émigration par pays des plus de 25 ans ayant un haut niveau de qualification. A partir des chiffres du programme de l'OCDE sur les migrations, on peut faire des comparaisons de 1980 à 2010 (plus récentes données disponibles). En considérant les 5 pays d'Europe les plus peuplés et en y ajoutant les Pays-Bas et la Suède, on observe qu'à l'exception de l'Espagne, la France est le pays qui compte le plus faible taux d'émigration des adultes hautement qualifiés.

Beaucoup moins en France qu'au Royaume-Uni

Il y a en effet 5% d'émigration qualifiée quittant la France. Ce taux est de 6,5% en Suède et de 9,6% aux Pays-Bas. Ce sont certes de petits pays où partir à l'étranger est beaucoup plus naturel. Mais, les résultats des grands pays vont dans le même sens : 7,7% des Allemands qualifiés s'expatrient et 9% des Italiens. Quant aux Britanniques, ils sont près de 17% à le faire, l'attraction des Etats-Unis étant naturellement très forte pour eux.

Le départ à l'étranger des adultes qualifiés est donc moins fort, voire nettement moins fort en France que dans les autres pays. En réalité, l'Hexagone demeure un pays très attractif du fait de la qualité de son environnement, de ses infrastructures, de ses services publics et de sa couverture sociale et de santé.

Seuls les jeunes diplômés français ont la bougeotte

Cela dit, on doit quand même observer un phénomène qui n'est pas neutre : en trente ans, tous les pays européens précités ont vu diminuer le taux de leur émigration qualifiée. A l'inverse, en France, il est passé de 3,9 à 5%, ce qui traduit une inversion de tendance ces dernières années.

Ensuite, la part des individus qualifiés sur le total des émigrés quittant la France est plus élevée qu'ailleurs : 44% contre 39% au Royaume-Uni, 37% en Allemagne et seulement 17% en Italie. Enfin, des chiffres Eurostat nous indiquent qu'en 2014, les émigrés âgés de 20 à 29 ans étaient 155.000 venant de France mais seulement 84.000 venant d'Allemagne et 27.000 venant d'Italie. Le nombre de Français émigrés âgés de 30 à 39 ans est dix fois moindre, ce qui n'est absolument pas le cas des autres pays.

Conclusion : la France ne connaît pas de « fuite des cerveaux ». En revanche, plus qu'ailleurs, notre pays voit partir des jeunes en cours ou en fin de formation attirés certainement par un accès plus facile au marché du travail où à la création d'entreprise. Mais ils reviennent assez vite, notamment quand il faut soigner ou scolariser leurs enfants...



Daniel Vigneron